



Demande de titre de séjour

Par **N76**, le **24/08/2019** à **23:15**

Bonjour, je suis marié à un français depuis 4 ans et je souhaite faire venir ma mère veuve depuis 2 ans et mon frère schizophrène sous tutelle de ma mère, pour s installer avec moi. comment faire svp? J ai lu que les visa long séjour c est quasi impossible de les attribué puis je faire une demande de visa court séjour et une fois en france faire une demande de titre de séjour?

Par **youris**, le **25/08/2019** à **00:27**

bonjour,

votre mère et votre père ont-ils les moyens de vivre en france en particulier en matière de couverture maladie ou sinon avez-vous les moyens de subvenir aux besoins de votre mère et de votre frère pour qu'ils puissent vivre en france ?

un visa court séjour est prévu pour que l'étranger retourne dans son pays à l'expiration de son visa sinon il se retrouve en situation irrégulière sur le sol français.

salutations

Par **N76**, le **25/08/2019** à **06:42**

Merci pour votre réponse , mon mari peut les prendre à charge car moi je travail pas , en les inscrivant sur une mutuelle et subvenir a leur besoins du quotidien apres en se qui concerne le logement on est sur un f3 qui fait a peu pres 60m2 je sais pas si c suffisant pour eux ,ma mère a une petite retraite et une rentrer d argent d une maison en location en tunisie mais bon en convertissant l argent en euro sa fera pas beaucoup.

Si ils seront en situations irrégulière on peut pas les régulariser? Je peux plus la laisser seul au pays car je peux pas compter sur mon frère malade quand elle a besoin de quelque chose . Elle a personne la bas (juste des cousine a moi mais chacun pour soi , sa soeur elle habite en france)

Par **youris**, le **25/08/2019** à **10:37**

la régularisation n'est jamais automatique surtout que le principe pour qu'un étranger puisse séjourner en france, c'est qu'il ne soit pas à la charge de la france pendant son séjour surtout en matière de couverture maladie.

Par **N76**, le **25/08/2019** à **10:48**

Si je passe par la demande de visa long séjour j ai peur qu elle sera refusée et je pourrais plus par la suite demander une de court séjour ,pour ma mère sa sera ascendant a charge mais je sais pas quel type de visa demander pour mon frère? Ni le montant qu il lui faut dans son compte pour dire qu il sera pas a charge de la france.je sais que la régularisation n est pas automatique je voulais passer par un avocat pour la faire mais je sais pas si c est possible.

Par **youris**, le **25/08/2019** à **13:45**

l'aide d'un avocat spécialisé en droit des étrangers ne peut que vous aider dans votre démarche, il vous saura vous dire si cela est possible ou non.

Par **N76**, le **25/08/2019** à **13:51**

Merci pour votre réponse